

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Wickerschwihr
Séance du 4 septembre 2023
PV n°7/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 du mois de septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance ordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 29 août 2023 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

Mme CARRE Sandrine
Mme DAUSSE Lyubica
M. DIETRICH Antony
M. FLESCH Christian
M. LEY Richard
M. MEYER Philippe
M. NEYER François
M. RINGLER Adrien
M. RINGLER Jean-Jacques
M. SCHELCHER Jean-Luc
Mme TROESCH Corinne

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

Mme FRIEH Nicole a donné procuration à M. LEY Richard
Mme UTARD Danièle a donné procuration à Mme CARRE Sandrine

Le conseiller suivant est absent et non excusé

M. VAUVILLIER Lionel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que tout conseiller municipal qui, sans excuse suffisante, a manqué trois séances successives du conseil, ou qui a troublé l'ordre à plusieurs reprises sans tenir compte des avertissements du maire, peut, par décision de l'assemblée, être exclu du conseil municipal pour un temps déterminé ou pour toute la durée de son mandat.

Secrétaire de séance désigné

M. RINGLER Adrien

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme VENCHIARUTTI Véronique, Adjointe administrative

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 4 septembre 2023

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 13 conseillers présents ou représentés sur 14.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2023
3. Réseau Francophone Ville Amie des Aînés
4. Balayeuse
5. Point financier sur le complexe sportif - Foot
6. Compte rendu du rendez-vous avec la DGFIP concernant la prospective financière avec un point de situation sur les projets de rénovation de voirie
7. Convention Orange – Travaux rue du Général de Gaulle
8. Pompiers – Enlèvement des nids de guêpes
9. Journée citoyenne : point ateliers
10. Prix / récompenses attribuées aux lauréats du concours des maisons fleuries 2023
11. Divers :
 - * Prix Départemental « Rubans du patrimoine »
 - * Recensement 2024

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

M. RINGLER Adrien propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme VENCHIARUTTI Véronique, adjointe administrative, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

1. désigne M. RINGLER Adrien en qualité de secrétaire de séance,
2. désigne Madame VENCHIARUTTI Véronique, adjointe administrative, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2023

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2023.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal a fait l'objet d'un envoi aux conseillers sous forme électronique le 20 juillet 2023.

Il est proposé de l'approuver.

Mme Sandrine CARRE transmet le message de Mme UTARD Danièle qui souhaite que soit remplacé :

- page 4 : « Cette méthode permet... » par « La démarche demande d'aborder 8 thématiques et de donner une impulsion politique globale et transversale ».
- page 5 : la date de dépôt du dossier, à savoir : « Elle indique les dépenses éligibles et les conditions pour obtenir une subvention et précise que l'échéance pour le dépôt du dossier est le 5 novembre 2023 ».

Monsieur le Maire rappelle que la rédaction d'un procès-verbal ainsi que les formalités de modification vis-à-vis de la Préfecture représente un travail conséquent pour les agents administratifs et que demander systématiquement la modification des « points ou des virgules » n'a pas lieu d'être si cela ne change pas le sens d'un paragraphe ou d'une délibération.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

3. Réseau Francophone Ville Amie des Aînés

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

- **Wickerschwihr « village ami des aînés » :**

Mr le Maire redonne les explications pour les consultations, il invite les membres à se réunir pour faire un point sur la démarche à suivre, et demande à chacun d'apporter les conclusions sur les différents thèmes qu'il y avait lieu d'aborder.

Il précise que ce travail est à rendre avant le 22 septembre.

Le tableau avec les chapitres pour chacune des thématiques sera renvoyé à chaque conseiller.

Mr le Maire rappelle l'agenda et la rencontre avec les aînés à la salle des fêtes le 7 octobre à 14h30 et demande des volontaires pour cette occasion. Corinne, Christian, Sandrine, Richard et Bouby se portent volontaire pour aider.

- **Semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023 :**

Mr le Maire rappelle l'évènement à venir, en l'occurrence la semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023 qui se prêtera parfaitement à la rencontre du 7 octobre prochain.

- **Fonds d'appui RFVAA :**

Mr le Maire fait un point sur les fonds d'appui RFVAA, le dépôt des dossiers avec un projet précis pour obtenir des fonds sont à déposer avant le 5 novembre 2023 pour obtenir une aide financière en 2024.

Plusieurs propositions sont faites lors de la séance, comme l'ancien dépôt communal à réaménager en salle plain-pied pour les personnes âgées et à mobilité réduite, mais aussi un aménagement de rampe d'accès PMR au 32 grand'rue.

Les délais de dépose paraissent un peu justes au vu de la date limite de dépôt des dossiers du 5 novembre prochain.

4. Balayeuse

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Mr le Maire fait un point de situation de l'avancement des réparations de la balayeuse suite à la dernière réunion des Maires concernés, le 28 juin à Muntzenheim.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

Il en ressort que la machine n'est toujours pas fonctionnelle, et ce malgré plusieurs réparations. Monsieur le Maire a pu découvrir, facture à l'appui, une réparation réalisée par l'entreprise missionnée, d'un montant de 14 000 €, sans que les communes aient donné préalablement leur autorisation. Concernant ces réparations, certains membres du conseil demandent s'il a été présenté un devis au préalable ou s'il y a eu information des travaux, le Maire répond que non.

Le Maire de Muntzenheim a proposé d'aller voir le Maire de Sainte Croix en Plaine qui a vendu la machine afin de négocier le prix de la réparation. Une réunion de mise au point est prévue prochainement pour l'avancement des réparations car le moteur de la machine est également hors service.

Un conseiller demande si le pare-brise endommagé sur le site de l'entreprise de réparation a été pris en charge par l'assurance.

Mr le Maire fera un point d'avancement lors du prochain conseil municipal d'octobre et sollicitera probablement le conseil pour une prochaine délibération.

5. Point financier sur le complexe sportif - Foot

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Dans la poursuite de la politique et la recherche d'économies de fonctionnement, Mr le Maire fait un point de situation et financier sur le complexe sportif. Il en résulte que les charges courantes telles que l'eau, l'électricité et le gaz constituent une dépense non négligeable pour la commune, d'autant plus par temps d'inflation actuelle. La somme annuelle s'élève à 5 000 €. A cela, s'ajoute les frais d'entretien du terrain de football par l'entreprise RINO qui s'élèvent annuellement à 11 662 €.

Mr le maire a effectué un audit auprès d'une dizaine de communes voisines concernant la prise en charge financière par les clubs de sport d'une part des dépenses de fonctionnement et/ou d'entretien. Il en ressort, sans exception, que chaque club prend à sa charge une partie des coûts si moindre soit-il, ou apporte une contribution par le biais d'une aide de bénévoles pour l'entretien des terrains.

Les charges actuelles à Wickerschwihr incombent entièrement à la commune sans aucun retour de la part de l'association qui comptabilise actuellement 340 licenciés, dont moins de 10 sont encore résidents de la commune.

Mr le Maire rappelle, qu'après de nombreuses alertes auprès de la présidence de l'association (par courriel ou téléphone), de nombreuses négligences perdurent dans la gestion du club-house : éclairage restant allumé dans les pièces, radiateurs allumés en permanence en hiver et à pleine puissance, portails non verrouillés, etc.

Mr le Maire apporte également un fait produit pendant l'été sur le refus d'inscription par le club d'un jeune du village sous prétexte qu'il n'a pas fait son inscription dans les délais impartis. Le refus d'inscription d'un autre jeune du village s'était déjà produit, 2 ans auparavant.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

Un débat s'engage au sein des membres du conseil qui ne trouvent pas normal de refuser des jeunes du village alors que la commune injecte, d'ores et déjà, beaucoup d'argent public dans le fonctionnement du complexe sportif municipal.

C'est dans ce contexte qu'il a été demandé au Conseil de délibérer sur la demande d'une participation financière, par le club de football RHW96 qui utilise à l'année le terrain de football.

Au vu de ce qui précède,

Il est proposé la délibération suivante :

Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1. émet un avis favorable pour la demande d'une participation financière au club RHW96,
2. décide de fixer le montant de la participation financière à 50 % du montant annuel relatif à l'entretien du terrain honneur par l'entreprise RINO Espaces Verts, à compter du 1^{er} janvier 2024,
3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Mr Meyer Philippe quitte la salle, suite au déclenchement de son bip pompiers pour une intervention.

6. Compte rendu du rendez-vous avec la DGFIP concernant la prospective financière avec un point de situation sur les projets de rénovation de voirie

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Mr le Maire présente le tableau ANAFI de la prospective financière établie durant l'été en collaboration avec la DGFIP. Ce travail avait pour but d'avoir une projection financière jusqu'en 2027 dans les possibilités budgétaires d'investissements futurs.

Mr le Maire apporte une brève explication de tableau afin de ne pas « *noyer les conseillers dans les chiffres* » tout en répondant aux quelques questions posées et demandes de précisions. Il explique la CAF Nette et Brut, les diminutions de charges à l'orée de 2026, un ancien emprunt important, datant d'il y a 25 ans et arrivant à échéance en 2026.

Mr le Maire rappelle que ce tableau n'est qu'une ébauche en phase de finalisation, et que le rapport définitif sera présenté lors du prochain conseil du 16 octobre prochain.

Il en ressort qu'à la vue des premiers éléments de cette prospective, la commune ne pourra sereinement prévoir qu'un projet jusqu'à la fin du mandat par rapport au programme global de rénovation de voirie envisagé et délibéré lors du dernier conseil.

Mr le Maire fait un point de rappel sur le projet de rénovation de la Place centrale et du Parvis de l'église, dont la première ébauche a été rendu par le cabinet Cardomax. Il rappelle en parallèle le projet de sécurisation et de rénovation de la Rue du Général De Gaulle et la tranche optionnelle concernant la montée du pont du canal et la sécurisation piétonne qui en découlerait.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

Un débat s'engage sur le choix des projets, selon le degré de pertinence de chaque projet. Si les avis restent partagés (certains membres considèrent que la rénovation de la Place centrale est d'avantage prioritaire, d'autres privilégient la sécurisation de la Rue du Général de Gaulle), la majorité des membres présents reconnaissent la difficulté à trancher entre ces deux projets tout aussi importants pour l'avenir de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation et sécurisation de la rue du Général de Gaulle est déjà bien plus entamé que celui de la Place Centrale, étant donné que la mission de maîtrise d'œuvre est déjà lancée, suite à délibération, que les principaux organismes partenaires ont déjà été consultés de manière plus approfondie et que des accords de principe ont déjà été formulés. Monsieur le Maire met en avant également un potentiel de subvention et d'aides plus importants sur le projet de rénovation au niveau de la rue du Général de Gaulle, du fait de son classement en route départementale.

Mr le Maire propose un tour de table afin que chaque conseiller puisse s'exprimer sur le choix entre ces deux projets.

Certains membres demandent si la venue de la conseillère de la DGFIP est possible pour une prochaine commission des finances (la participation à une séance de conseil municipal lui étant interdite – précision faite par le maire), d'autres souhaiteraient connaître le taux d'endettement par habitant, d'autres émettent leur choix de projets.

L'assemblée est majoritairement d'accord sur la nécessité de réalisation de ces deux projets d'ampleur, à moyen ou long terme, mais tend à dire, au regard des premières conclusions de la DGFIP, que les investissements à venir devront se concentrer sur un seul projet avec l'objectif de finaliser ce projet de rénovation de manière globale avant la fin du mandat.

Mr le Maire précise que, suite à la prospective financière, l'endettement par habitant baisse chaque année, et de manière plus conséquente, en 2026, avec la fin de l'échéance d'un ancien emprunt.

7. Convention ORANGE – Travaux rue du Général de Gaulle

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a fait un point sur la convention Orange, réceptionnée en mairie, relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la commune.

Pour rappel, la Rue du Général de Gaulle dispose encore d'une portion de voirie en réseau aérien. Dans le cadre du projet de réaménagement et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle, il y a lieu de transmettre des accords de principe aux différents opérateurs intervenant dans l'enfouissement des réseaux, et notamment ORANGE pour le réseau téléphonique cuivre (restant à valider avec l'opérateur car réseau en cours de démantèlement sur le plan national).

Suite à la délibération du 22 mai 2023, un accord de principe a été donné par les membres du Conseil Municipal pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonie auprès de la Société ORANGE.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités juridiques, financières et techniques pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété d'Orange situés Rue du Général de Gaulle et Rue du Verger à WICKERSCHWIHR. Pour des raisons techniques, il y aura lieu de procéder, également, à l'enfouissement de la Rue du Verger.

Cette convention comporte :

- un appui commun
- le branchement
- l'enfouissement
- la tranchée aménagée
- les installations de communications électroniques
- le câblage de communications électroniques
- les équipements de communications électroniques

Cette dernière doit faire l'objet d'une délibération au conseil municipal, pour ce qui concerne :

- les dépenses relatives aux prestations d'ingénieries et travaux de câblage, pour un montant de 2 496,72 € net.

Monsieur Jean-Jacques RINGLER demande pourquoi la commune paie pour des prestations d'ingénierie. Mr Le Maire indique qu'il s'agit de délibérer sur une convention en vue de l'enfouissement du réseau de téléphonie de la Rue du Général De Gaulle et la Rue du Vergers, et qui inclus plusieurs phases, de l'ingénierie à l'enfouissement.

Au vu de ce qui précède,

Il est proposé la délibération suivante :

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal, avec
11 voix Pour, 1 Abstention (Corinne TROESCH) et 0 voix Contre**

- 1. charge le maire de signer la convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la commune,**
- 2. approuve la prise en charge de l'opération d'enfouissement par la commune pour un montant de 2 496,72 € net,**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

8. Pompiers – Enlèvement des nids de guêpes

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a fait un point sur la question relative à la prise en charge des nids de guêpes et notamment de savoir si cette mission doit être maintenue par les pompiers communaux ou non.

En effet, lors du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCSPV) du 9 décembre 2022 (point n°7), il avait été évoqué la prise en charge des nids de guêpes par le corps. Assurer ce type de missions est devenu de plus en plus compliqué face à la baisse drastique des effectifs du corps et les demandes parfois abusives

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

M. le Maire a rappelé qu'il s'agit d'un service public et qu'il est actuellement gratuit. Il a indiqué également qu'au sein des communes où les services d'incendie et de secours sont départementalisés, ce type de mission est payant pour les habitants (70-80 € environ). Il avait également indiqué qu'en général, l'amicale recevait un don après une intervention de ce type.

Monsieur DIETRICH souligne que l'enlèvement de nids de guêpes/frelons présentant un caractère urgent en raison du lieu où il se trouve (ex : école, crèche, établissement public) et nécessitant une action immédiate reste de la compétence des pompiers.

Le Conseil municipal devant se prononcer sur ce sujet, il est proposé aux membres du conseil de délibérer sur la continuité du service par le Centre de Première Intervention de Wickerschwihr mais à titre payant pour les personnes privées. Les particuliers auront ainsi la possibilité de contacter une entreprise spécialisée ou les pompiers communaux mais désormais à titre payant et sous réserve de disponibilité.

Un débat s'engage sur le montant de la prestation.

Il est proposé la délibération suivante :

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal, avec
11 voix Pour, 1 voix Contre (Jean-Jacques RINGLER) et 0 Abstention**

- 1. maintient le service de la destruction des nids de guêpes/frelons par le Centre de Première Intervention de Wickerschwihr mais à titre payant à destination des personnes privées,**
- 2. décide de fixer le montant de cette prestation à 70 €,**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

9. Journée citoyenne : point ateliers

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Mr le Maire présente le déroulement et les ateliers de la prochaine journée citoyenne qui aura lieu le samedi 16 septembre à 8h.

Il précise les postes et les ateliers tenus par les pilotes du conseil municipal.

Madame Troesch est désignée comme coordinatrice logistique entre les différents points de chantier.

10. Prix / récompenses attribuées aux lauréats du concours des maisons fleuries 2023

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Mr le Maire relate le concours des maisons fleuries 2023 qui s'est déroulé le mardi 18 juillet 2023 sous une nouvelle formule. En effet, cette année, Wickerschwihr a fait appel à 4 personnes de la commune de Bischwihr.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

Le jugement, quant à lui, s'est fait selon 4 critères : l'aspect général : harmonie (y compris celle apportée par les autres végétaux), originalité... ; l'entretien et la propreté ; la densité du fleurissement ; le respect des principes du développement durable.

Le palmarès est dorénavant exprimé en fleurs de 1 à 4.

Il y avait 323 maisons en lice ; 83 d'entre elles ont pu être notées : 57 ont décroché « 1 fleur » et 19 se sont vu attribuer « 2 fleurs ».

1 maison s'est vu décerner 4 fleurs :

- Numéro 1 : Monsieur PAVLIHA Roland, 19 rue des Cigognes

6 maisons se sont vu décerner 3 fleurs :

- Numéro 2 : Monsieur OTT Michel, 4 rue des Acacias
- Numéro 3 : Monsieur FUCHS Michel, 19 rue du Stade
- Numéro 4 : Madame BAUMANN Monique, 9 rue du Général De Gaulle
- Numéro 5 : Monsieur WURTH Gérard, 4 route de Riedwihr
- Numéro 6 : Monsieur MEYER Raymond, 12 rue des Bleuets
- Numéro 7 : Monsieur NEYER François, 47 Grand'Rue

Les résultats ont été affichés sur les 3 tableaux d'affichage de la commune et la cérémonie de remise des diplômes se fera aux Vœux du Maire en janvier 2024.

Il est proposé la délibération suivante :

Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- 1. d'arrêter la liste aux 7 lauréats « 4 fleurs et 3 fleurs »,**
- 2. de remettre un bon d'achat de 35 € à l'ensemble des lauréats « 4 fleurs et 3 fleurs »,**
- 3. de charger le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

11. Divers

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Dans les points divers, Mr Le Maire revient sur la remise du prix départemental des rubans du patrimoine à la commune en 2023. Il précise que la date officielle retenue pour cette remise aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire en Janvier 2024.

Mr Le Maire informe également le conseil municipal que le recensement des habitants se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Il précise qu'il faudra trouver 2 agents recenseurs dans la commune. Madame Danièle Utard et Monsieur Jean-Jacques Ringler s'étaient portés candidats. Monsieur le Maire indique, cependant, que ces agents recenseurs ne peuvent être des élus de la commune.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 4 septembre 2023**

Mr Le Maire profite de cette séance pour énumérer les dernières subventions perçues depuis le début de l'année :

- Mesures COVID-19 : 1 324,10 € - Préfecture
- Création d'un parking arrière du cimetière : 4 408 € - CEA

Mr le Maire conclut cette séance en informant les conseillers présents que son adjointe aux affaires sociales et lui-même, avec l'aide des agents techniques, ont remis des cagettes de mirabelles issues des arbres de la commune, durant cet été, à chaque personne considérée comme vulnérable. Cela a permis notamment de prendre contact avec cette dernières, notamment lors des fortes chaleurs. Mr le Maire en profite pour remercier les agents qui ont cueillis les fruits en question avant la perte de ceux-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h20.

Prochain conseil : lundi 16 octobre 2023 à 19h30.

Le Maire,
Richard LEY



Le Secrétaire de séance
Adrien RINGLER

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 4 septembre 2023

Tableau des signatures

pour l'approbation du procès-verbal des délibérations

du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 4 septembre 2023

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LEY Richard	Maire		
SCHELCHER Jean-Luc	Adjoint au Maire		
DIETRICH Antony	Adjoint au Maire		
DAUSSE-CONTRERAS Lyubica	Adjointe au Maire		
CARRE Sandrine	Conseillère Municipale		
FLESCHE Christian	Conseiller Municipal		
FRIEH Nicole	Conseillère Municipale		LEY Richard
MEYER Philippe	Conseiller Municipal		
NEYER François	Conseiller Municipal		
RINGLER Adrien	Conseiller Municipal		
RINGLER Jean-Jacques	Conseiller Municipal		
TROESCH Corinne	Conseillère Municipale		
UTARD Danièle	Conseillère Municipale		CARRE Sandrine
VAUVILLIER Lionel	Conseiller Municipal	Absent non excusé	